



WWF

POSITION

FR

MARS
2012

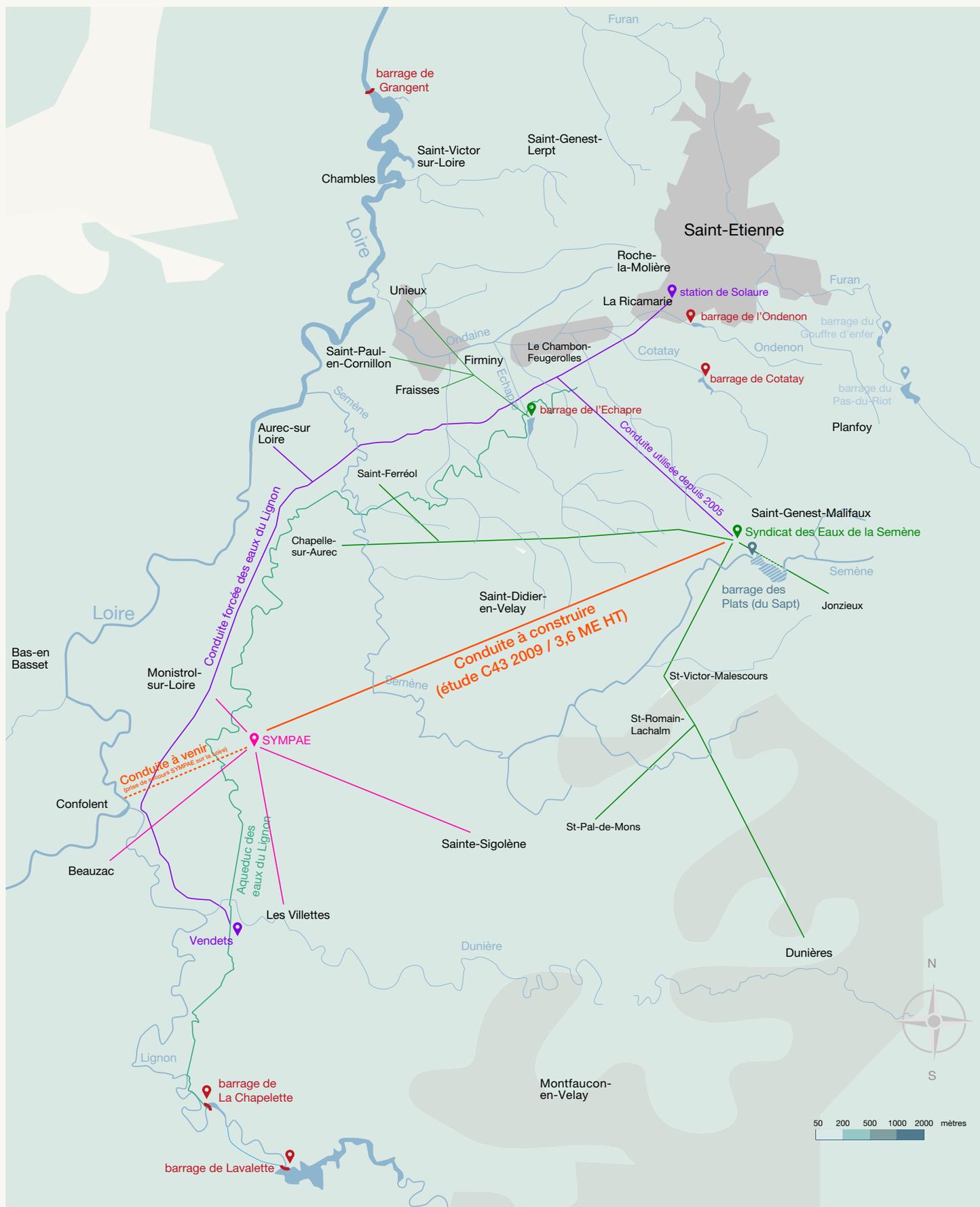
Conservation

Eau

Reconstruire le barrage des Plats,
sur la Semène dans la Loire :
une politique de gestion de l'eau
à l'envers

RECONSTRUIRE LE BARRAGE DES PLATS, SUR LA SEMÈNE DANS LA LOIRE : UNE POLITIQUE DE GESTION DE L'EAU À L'ENVERS

Enquête publique pour la construction d'un nouveau barrage sur la Semène, sur le site des Plats dans le département de la Loire. 31 janvier – 2 mars 2012



SOMMAIRE

INTRODUCTION : CHANGER NOTRE VISION DE LA GESTION DE L'EAU ET DES RIVIERES, SUR LA LOIRE AMONT AUSSI	4
1. UN PROJET DE BARRAGE COÛTEUX	6
2. UN DÉFICIT DE DÉBAT LOCAL PRÉOCCUPANT DANS LE CONTEXTE DU PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	7
3. LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU AU MAGASIN DES ACCESSOIRES	8
4. AVEC LE PLAN LOIRE NATURE ET LE IXE PROGRAMME DU SDAGE LOIRE BRETAGNE, LE BASSIN DE LA LOIRE FAIT DE GROS EFFORTS POUR RÉTABLIR SA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE	9
5. UN IMPACT FORT SUR L'HYDROSYSTÈME D'UNE SÉMÈNE EN VOIE DE RESTAURATION	11
6. INVESTIR L'ARGENT PUBLIC DANS LES ALTERNATIVES PLUS ÉCONOMES	12
7. FAIRE ENTRER LA SEMÈNE DANS LE RÉSEAU DE RIVIÈRES SAUVAGES	15
CONCLUSION : STOPPER CE PROJET, DANS L'ESPRIT ET LA LETTRE DU PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	16
LES 8 PROPOSITIONS DU WWF FRANCE	19
SOURCES	20
NOTES	21

« L'EAU EST UNE RESSOURCE À PARTAGER, À PROTÉGER ENSEMBLE, ELLE DOIT DAVANTAGE ÊTRE UN OBJET D'ENTENTE QUE DE CONFLIT » 

Frédéric Tiberghien
Conseiller d'État - 2011

CHANGER NOTRE VISION DE LA GESTION DE L'EAU ET DES RIVIÈRES, SUR LA « LOIRE AMONT » AUSSI

Mr le commissaire-enquêteur,
la question de la garantie d'approvisionnement en eau potable des communautés humaines est essentielle.

Amener l'eau au robinet de chaque habitant a été un processus historiquement long, qui s'est terminé il y a un demi-siècle à peine. C'est une conquête sociale majeure, pas si ancienne que cela, une source de bien-être essentielle.

Elle s'est cependant faite au prix d'une artificialisation souvent importante des écosystèmes aquatiques et d'une pression importante sur la ressource en eau. Celle-ci a été d'autant plus conséquente que l'adduction en eau potable, vitale, a été accompagnée, pour des raisons diverses, par l'utilisation de l'eau à d'autres fins que la seule consommation pour les besoins humains vitaux. Ainsi, l'eau potable, « l'eau courante » sert-elle indifféremment aujourd'hui pour des usages tels que le lavage automobile, la lessive, les toilettes, le lavage des rues, la lutte contre les incendies, divers usages industriels et artisanaux et agricoles qui ne nécessitent pas à priori de coûteux systèmes d'adduction et surtout de potabilisation ¹.

Une meilleure gestion de l'eau, une **gestion plus durable** est considérée, de plus en plus, comme un enjeu majeur pour le XXI^e siècle. Nous savons aujourd'hui que l'eau douce est rare, avec à peine quelques fractions de pourcentage de l'eau douce du globe facilement mobilisable. Il est estimé que, sur 1,4 milliards de km³ d'eau ² sur la planète, 34 millions seulement sont de l'eau douce, sur lesquels 130 000 km³ sont stockés dans les lacs et rivières. L'idée d'abondance indéfinie, naturelle ou renforcée grâce aux travaux hydrauliques, est en général une illusion.

La menace des changements climatiques, mais aussi l'héritage de près de deux siècles d'artificialisation spectaculaire des milieux aquatiques et des rivières, des pollutions industrielles, ainsi qu'agricoles nous obligent à repenser notre relation à l'eau, à l'eau potable, mais aussi à l'eau dans les milieux naturels, dans les rivières, zones humides, nappes. Nous avons construit, pendant près de 150 années, une « culture de l'eau » qui nous a fait croire, au moins dans les pays relativement bien arrosés comme la France, que la ressource était illimitée, inépuisable. Nous avons mis en place des modes de vie basés sur des pratiques qui nous ont habitués à **gaspiller cette ressource vitale**. Le développement très important des villes et des centres industriels, à partir de la fin du XIX^e siècle a induit, à une époque où l'aménagement des fleuves allait de soi, à construire divers ouvrages : barrages, captages qui sont apparus comme l'Alpha et l'Omega de notre relation à l'eau. La fragilité, de plus en plus apparente, des milieux naturels aquatiques se rappelle à nous, avec par exemple, dans certains pays, des fleuves entiers, comme le **Colorado** ou le **Fleuve Jaune** qui n'atteignent plus la mer ³, suite à une gestion déraisonnable.

C'est tout cela qu'il faut changer, progressivement, sous peine de créer des tensions sur la ressource, les milieux naturels, la biodiversité, tensions qui risquent de ne plus être supportables pour les générations futures. En clair, la question de l'eau ne se pose plus aujourd'hui dans les mêmes termes qu'il y a un demi-siècle. Il nous faut construire une « **Nouvelle culture de l'eau** », comme le proposait le professeur Pedro Arroyo qui a lutté avec succès contre le **Plan Hydrologique National espagnol**, qui visait à construire 200 nouveaux grands barrages en Espagne dans les années 2000. Il nous faut, aux plans national, international, lancer les bons signaux, des **signaux d'économie de la ressource, de gestion durable des milieux aquatiques**.

Il faut naturellement le faire localement, à l'échelle des territoires.



© ISTOCKPHOTO.COM / WWF-CANADA

Or, en proposant, voire en imposant (**le refus de tout dialogue avec la communauté environnementale a été constant depuis 2005**) ce projet de construction d'un nouveau barrage sur le site des Plats, pour remplacer celui percé en 2006 pour des raisons de sécurité, le Syndicat des barrages ⁴, qui **regroupe seulement 4 communes** de la grande agglomération stéphanoise (Saint-Etienne Métropole) va à rebours de la prise de conscience généralisée sur la nécessité de repenser la gestion de l'eau. En effet, de plus en plus d'acteurs, scientifiques, entreprises, institutions s'efforcent en effet de mettre en place dans notre pays un **modèle qualitatif** de gestion de la ressource en eau, conscientes qu'il faut sortir d'une gestion purement quantitative de la ressource héritée du modèle de développement économique du siècle passé, ce n'est pas par idéalisme ou opportunisme, mais parce que la réalité, la conscience d'une ressource naturelle fragile et limitée s'est imposée.



Barrage de Lavalette,
Haute-Loire

Le Syndicat des Barrages persiste lui, dans le modèle de gestion quantitative, reposant sur la construction de nouveaux ouvrages de stockage pour « **garantir une sécurité d'approvisionnement** » **qui... existe déjà !** Les 6 années passées, durant lesquelles le barrage des Plats n'a pas fonctionné, ont montré qu'un approvisionnement diversifié, sûr, existait déjà, en plus de celui du barrage de l'Echapre, d'une capacité de 870 000 m³ ⁵, qui assure l'essentiel de sa ressource. Un branchement déjà contractualisé avec la Ville de St-Etienne ⁶ sur la conduite du Lignon, lui permet de faire face aux faiblesses occasionnelles du barrage de l'Echapre. Il faut certainement **renforcer la garantie d'approvisionnement**, mais un nouveau barrage ne s'impose pas. Malgré cette double sécurité, le Syndicat des barrages a fait le forçage ⁷, pour que le projet de construction d'un nouveau barrage sur le site des Plats arrive jusqu'au stade de l'enquête publique, malgré les avis négatifs, en amont, de plusieurs organismes techniques qualifiés.

Ce positionnement est d'abord une sorte de **déni de réalité et d'évolution**, qui inquiète. Il sous-entend par ailleurs une conception pour le moins étonnante de la gestion des fonds publics dans cette période de crise financière et économique, puisque ce ne sont pas moins de **6,2 millions d'euros qui pourraient être engagés pour bétonner la Semène**, rivière revenue à un **état naturel remarquable**. Il signifie enfin, et c'est préoccupant, qu'une poignée d'élus locaux, quelle que soit l'entière de leur légitimité républicaine, ont le pouvoir de bloquer, par une sorte **d'abus de compétence et pour des décennies**, en reprenant un modèle de gestion archaïque, les changements nécessaires pour l'ensemble de la collectivité du haut bassin de la Loire, au sens large.

Il est temps de sortir de telles pratiques, aussi décevantes sur le plan de la démocratie locale qu'en termes de prise en compte de l'impératif de protection et de restauration des milieux aquatiques d'eaux courantes, dans la Loire comme ailleurs. Nous développons, dans ce court texte, quelques arguments pour signifier l'opposition entière du WWF-France et de son programme « Rivières vivantes » au projet de reconstruction du barrage des Plats. Il y a des alternatives, des investissements plus judicieux à réaliser. Mettons-les en place.



La rivière Semène

1. UN PROJET DE BARRAGE COÛTEUX

Le projet que cherche à imposer le Syndicat des barrages est basé sur la construction d'un barrage poids de 18 mètres de hauteur, stockant

1,7 millions de mètres cubes d'eau.

Le nouvel ouvrage, pour lequel le syndicat souhaite lancer le chantier de construction durant le printemps 2012, situé sur la commune de St-Genest-Malifaux, serait construit à l'emplacement de l'ancien barrage-voûte des Plats, édifié en 1958⁸. Il serait destiné à alimenter la dizaine de communes du **Syndicat des Eaux de la Semène**, réparties entre les départements de la Loire et de la Haute-Loire. Il coûterait 6,2 millions d'euros, financés par l'Etat (744 000 euros), l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (1 860 000 euros, le plus gros contributeur public⁹), le Conseil général de la Loire (250 000 euros), le Conseil général de Haute-Loire (353 000 euros) et le Syndicat des Barrages, (2 993 000 euros, financé par un emprunt¹⁰). A ces 6,2 millions d'euros, il faut **rajouter de 3,2 à 4 millions d'euros** que le Syndicat des Eaux de la Semène devra dépenser pour **moderniser l'usine de potabilisation de St-Just-Malmont**. Il est à noter que le Conseil régional Rhône-Alpes a refusé de participer au financement.

Nous arrivons donc à un montant global imposant de dépenses mal justifiées, pour un ouvrage destiné à « sécuriser » un approvisionnement en eau potable dont nous savons qu'il peut être assuré, mieux, à moindre coût, avec des impacts inexistantes sur les milieux naturels remarquables de la Semène.

La volonté soutenue des élus locaux du Syndicat des Barrages d'engager une telle dépense est-elle raisonnable, dans un contexte contraint pour les finances publiques, avec une conscience grandissante de la nécessaire solidarité et mutualisation des ressources en eau, inscrite dans le **IX^e programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne** ? Le projet de nouveau barrage a-t-il un sens, quand diverses études déjà effectuées, comme celle de l'Asca¹¹ en 2008 montrent que « **les besoins en eau dans un bassin stéphanois où la dynamique démographique est faible ne posent pas de problème majeur** » ? Le projet est-il adapté quand, sur le bassin proche du Gier, sur le versant rhodanien du département, **le percement et la mise à la retraite du grand barrage du Pinay¹²**, également pour des raisons de sécurité, n'a pas déséquilibré l'approvisionnement en eau de St-Chamond ? La mise sous tuyaux de la Semène est-elle responsable quand les scientifiques, de plus en plus relayés par les politiques publiques, nous sensibilisent, voire nous alertent sur **l'impératif de conservation de la biodiversité** et sur l'intérêt des **services écologiques** rendus par les écosystèmes en bon état de fonctionnement ?



Le barrage des Plats, percé à la base en 2006



Vue du barrage des Plats

2. UN DÉFICIT DE DÉBAT LOCAL PRÉOCCUPANT DANS LE CONTEXTE DU PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

Le barrage des Plats a été vidangé, en catastrophe, en 2005 ¹³.

Depuis cette date, les ONG du **Collectif Loire Amont Vivante** ¹⁴ (CLAV) ont régulièrement sollicité les élus du **Syndicat des Barrages** ainsi que les services de l'Etat et le **Ministère de l'Ecologie** ¹⁵ pour engager une réflexion partagée sur la garantie d'approvisionnement en eau des communes de la Loire et de la Haute-Loire et sur l'avenir de la Semène. Cet avenir ne passe pas selon elles par la construction d'un nouveau barrage. Il n'a jamais été donné suite à leurs propositions.

Les **conférences de presse** pour informer élus et opinion publique, dès 2007 ; les diverses publications ¹⁶ ; les lettres, les articles, les rencontres avec les élus, en particulier les divers **maires de Firminy** n'ont pas permis de générer un embryon d'évolution et de mise en discussion du projet. Les associations du CLAV ont pourtant, depuis des décennies, pour chacune d'entre elles, fait la preuve de leurs compétences, de leur sens de l'intérêt général. La **Frapna**, les **fédérations de Pêche de Haute-Loire / Loire** et le **WWF** ont en particulier travaillé, entre 1986 et 1994, pour faire émerger un des **plan de gestion durable des fleuves les plus innovants en Europe**, le **Plan Loire Grandeur Nature**. Le changement opéré par le Plan Loire, sorte de précurseur du **Grenelle de l'Environnement** lancé par le Président de la République en 2007, a pourtant été radical. Il a montré que notre pays était passé d'un programme d'aménagement lourd porté à l'époque par l'Epala ¹⁷, consistant dans la construction de 4 grands barrages destiné à « contrôler les crues » et « soutenir les étiages » à un **programme d'aménagement doux**, conduisant à l'abandon de trois projets de barrages sur quatre ¹⁸, avec entre autres innovations réussies un effort ambivalent de protection et de restauration de la biodiversité sur l'ensemble du bassin.

**PLAN
LOIRE
GRANDEUR NATURE**

Le **Plan Loire**, à maints égards, est un modèle. Il a servi de précurseur pour d'autres plans, en cours d'application, le **Plan Rhône**, notamment. Il a démontré que la **technologie des grands barrages, pour répondre à un certain nombre de besoins et d'usages de la ressource en eau, n'était pas toujours la mieux adaptée**. En s'ouvrant à l'Europe ¹⁹, il a permis d'éviter le gaspillage de centaines de millions d'euros de fonds publics pour des ouvrages inutiles, dont l'édification aurait au contraire retardé les évolutions nécessaires de notre pays en matière de gestion durable de ses ressources en eau et de son « capital rivières ». Le Plan Loire a par ailleurs été précurseur en matière de **renovation de la gouvernance**. Il laisse plus de place à la société civile et à ses ONG de conservation. Lesquelles participent à des titres divers à l'action de diverses structures du bassin (**Agences de l'Eau Loire Bretagne, Dreal de bassin, Etablissement Public Loire, collectivités territoriales**) qui portent, depuis 1994, la mise en œuvre des alternatives aux grands aménagements initialement prévus.

Le **Plan Loire** n'est malheureusement (nul n'est prophète en son pays !) pas une référence dans le département éponyme. **Il est même ignoré**. Peu d'élus s'y intéressent. L'action de la Dreal de bassin qui pilote le Plan Loire sur ce secteur, via la Dreal Rhône-Alpes, est fort limitée, sans doute du fait de l'ampleur de l'effort de restauration à conduire : le fleuve Loire dans cette partie du bassin est en effet très

loin de l'image du « fleuve sauvage », aux paysages incomparables, à « **l'espace de liberté** ²⁰ » préservé qu'il peut avoir à l'échelle internationale. 150 ans de développement industriel (mines, sidérurgie, métallurgie) qui ont fait une partie de la richesse de notre pays ont laissé des marques importantes sur la partie amont du fleuve. Et le département de la Loire est, avec plus de 20 grands barrages, **le département qui a le plus artificialisé ses rivières en France** ²¹.

3. LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU AU MAGASIN DES ACCESSOIRES

Partout en Europe a émergé un sentiment d'inquiétude sur les dégradations de la qualité de la ressource en eau et du fonctionnement des écosystèmes d'eau douce.

Une **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** a été adoptée par le Conseil et le Parlement européen le 23 octobre 2000. Elle s'impose aux Etats, qui l'ont progressivement transposée dans leurs législations, la France l'a fait le 30 décembre 2006 en adoptant la **LEMA, Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques**.

La directive reconnaît, dans son premier considérant, que « l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ». L'objet de la directive (art.1) est « d'établir un cadre pour la protection des eaux intérieures de surface, des eaux des transitions, des eaux souterraines » pour « **prévenir toute dégradation supplémentaire**, préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques ainsi que, en ce qui concerne leurs besoins en eau, des écosystèmes terrestres et des zones humides qui en dépendent directement ».

La DCE vise aussi à « promouvoir une **gestion durable** de l'eau, (art.1, b), fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles » et vise à (art. 1 c) « **renforcer la protection de l'environnement aquatique** » (...), à « assurer un approvisionnement suffisant en eau de surface et en eau souterraine de bonne qualité pour les besoins d'une **utilisation durable, équilibrée et équitable de l'eau** » (Directive 2000/60/du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000). Dans son article 4, (objectifs environnementaux), la DCE demande aux Etats membres de « **mettre en œuvre les mesures nécessaires pour prévenir la détérioration de l'état de toutes les masses d'eau de surface** » (...) afin de parvenir à un bon état des eaux de surface au plus tard quinze ans après l'entrée en vigueur de la présente directive ». **Les seules exceptions** à cette interdiction explicite de dégrader les eaux de surface doivent être motivées par un « **intérêt général majeur et/ou les bénéfices pour l'environnement et la société (...)** sont inférieurs aux bénéfices pour la santé humaine, le maintien de la sécurité pour les personnes ou le développement durable » (...) sachant que « les objectifs bénéfiques poursuivis par ces modifications ou ces altérations de la masse d'eau ne peuvent, pour des raisons de faisabilité technique ou de **coûts disproportionnés** être atteints par **d'autres moyens qui constituent une option environnementale sensiblement meilleure** ».

Par ailleurs, la directive (art.14) demande que les Etats membres encouragent **la participation active de toutes les parties concernées** à la mise en œuvre de la directive (...) pour la mise en œuvre des **plans de gestion de district hydrographique** ».

Visiblement, le Syndicat des barrages n'a pas eu vent de la Directive, de ses contraintes pour la gestion des divers « districts hydrographiques », dont celui de la Semène. Il n'a pas perçu, ou feint d'ignorer, le **changement profond d'approche et de paradigme que**



périmètre du SAGE Loire
en Rhône-Alpes

la DCE a induit. Outre le fait qu'il continue de raisonner la gestion de la ressource comme il le faisait en 1958, qu'il ne tient quasiment aucun compte du fait que **le coût, inférieur, de l'alternative** permet d'éviter la dégradation de la masse d'eau de la Semène, il a **une conception de l'implication des parties prenantes qui laisse à désirer.**

Le WWF le redit. Depuis 2005, aucune ONG, aucun organisme scientifique indépendant n'a été invité, sous quelque forme que ce soit, en quelque lieu que ce soit, à **participer à l'élaboration d'un quelconque plan de gestion de la ressource pour la Semène, dans aucun des cadres réglementaires en place, comme par exemple celui du SAGE Loire en Rhône-Alpes** ²².

Il semble que le Syndicat des barrages confonde donc la propriété d'un ouvrage aujourd'hui percé avec **la propriété de la rivière Semène, la propriété de l'eau de la rivière et la propriété d'un droit immuable, intangible**, à conduire la politique de l'eau qu'il désire. **Ce postulat de départ, celui de la reconstruction d'un barrage dont l'utilité n'est nullement avérée, est incompatible avec l'esprit et la lettre de la DCE. Et il est inconséquent.**

4. AVEC LE PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE ET LE IX^e PROGRAMME DU SDAGE LOIRE BRETAGNE, LE BASSIN DE LA LOIRE FAIT DE GROS EFFORTS POUR RÉTABLIR SA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Depuis 1994 et le lancement du Plan Loire Grandeur Nature, plusieurs ouvrages ont été effacés sur le bassin de la Loire ²³ aux fins de restaurer la « continuité écologique » du fleuve et de ses affluents.

Un minimum de 12 000 ouvrages environ ont été comptabilisés sur le bassin de la Loire, dans le cadre de l'inventaire national fait par l'Onema en lien avec les Agences de l'Eau et de multiples acteurs publics et privés comme les fédérations de pêche. « **Le Plan national d'action pour la continuité écologique prévoit l'arasement ou l'aménagement d'ici 2012 de 1200 ouvrages parmi les 60 000 qui font obstacle à l'écoulement. En Loire-Bretagne, cet objectif est de 400 ouvrages sur les 1200 que compte le bassin et dont les deux tiers n'ont plus d'usage avéré** », a écrit récemment Noël Mathieu, directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ²⁴.

Les effets perturbateurs, négatifs de ces ouvrages sur la biodiversité sont aujourd'hui bien mesurés et des programmes ambitieux d'effacement se mettent en place. Sous diverses maîtrises d'ouvrages, dans le prolongement de ce qui se fait dans d'autres pays d'Europe et outre atlantique ²⁵, un certain nombre de ces obstacles au transit sédimentaire, à la libre circulation des poissons, en particulier des poissons migrateurs, sont effacés. Sur le bassin de la Loire, ces opérations sont conduites avec **un soutien financier essentiel de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de son IX^e programme** et de son exigence de restauration des milieux aquatiques. En hiérarchisant de façon fine les ouvrages à garder, en équipant de



Démolition du barrage de St-Étienne-du-Vigan sur le Haut-Allier, 1998.



Enlèvement du barrage de Maisons-Rouges, confluence Vienne-Creuse, 1998.



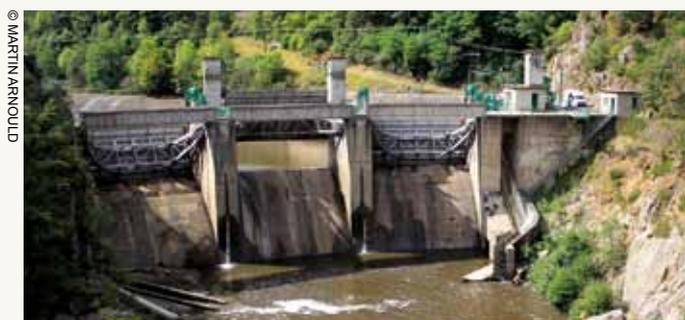
dispositifs de franchissements efficaces ceux à effacer complètement, en arasant partiellement ou totalement certains seuils et barrages, le bassin se conforme donc bien aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau et à **une demande sociale grandissante pour des rivières vivantes**, en bon état écologique. Le Plan Loire a notamment procédé, en 1998, à l'effacement de deux barrages sur le bassin de la Loire, les ouvrages de **St-Etienne-du-Vigan** sur le Haut-Allier en Haute-Loire et de **Maisons-Rouges**²⁷ sur la confluence de la **Vienne** et de la **Creuse**, en Indre et Loire. Ces effacements ont été des réussites remarquables en matière de restauration des populations de poissons migrateurs²⁸.

15 ans après le lancement du **Plan Loire Grandeur Nature**, la décision de suppression de centaines d'ouvrages²⁹ annoncée par Mme Chantal Jouanno le 13 novembre 2009, lors d'un déplacement en Normandie, sur la Touques, marque l'entrée de l'ensemble du pays dans une ère nouvelle de **restauration de la « continuité écologique » des écosystèmes aquatiques d'eau courante**. Le « **Plan National de restauration écologique des rivières** » tourne une page dans notre longue histoire de l'aménagement des rivières, que l'on peut résumer à un **processus d'artificialisation continue**. La France est entrée à son tour dans une « **économie des rivières** » plus tournée vers la préservation de leur équilibre dynamique. Elle considère désormais la suppression d'ouvrages divers non plus comme un recul de la civilisation, de la culture, mais bien comme un élément clé dans l'élaboration de cette « **nouvelle culture de l'eau** » dont notre pays, comme les autres, a besoin.

Ailleurs, sur la **Sélune**, dans la Manche, deux grands ouvrages, les barrages de **Veziens** et **La Roche qui Boit**³⁰, en bout de course, produisant à peine chaque année 25 GWh, (soit l'équivalent de la production d'une dizaine d'éoliennes de moyenne puissance) vont être effacés. Leur suppression va permettre de reconstituer une population de saumons sauvages d'un grand intérêt biologique et patrimonial. Elle ouvre **un processus de création d'activités touristiques diverses autour d'une rivière bientôt restaurée**, dont la fonction quasi unique pendant près d'un siècle avait été limitée à celle de la production d'une source d'énergie renouvelable.

Sur le **Haut-Allier**, principal affluent de la Loire, c'est l'**ouvrage hydroélectrique de Poutès**, de 18 mètres de hauteur qui va, après une dizaine d'années de campagne des ONG et de travail prospectif construit en partenariat avec divers établissements publics et l'Etat et institutions, être supprimé. Le barrage de Poutès sera remplacé par un ouvrage moderne, de 4 mètres de hauteur seulement, permettant de conserver 90 % de la production hydroélectrique du site, quasi transparent pour les poissons migrateurs et les sédiments grâce à une **vanne entièrement effaçable en cas de crue**. Nous sommes, dans ces deux exemples, loin, du projet de barrage sur la Semène...

Il existe bien des alternatives aux grands barrages, créatrices d'emplois, permettant de redéployer les services écologiques des écosystèmes en général, des rivières en particulier, ouvrant le champ de la restauration de la biodiversité³¹, donnant des espoirs concrets de réconciliation des hommes avec leurs fleuves. Le département de la Loire resterait à l'écart de cette tendance forte ?



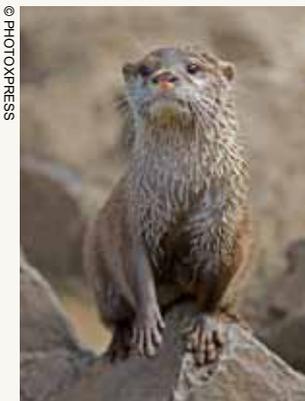
Projet d'effacement du barrage de Poutès sur l'Allier



© EDF

5. UN IMPACT FORT SUR L'HYDROSYSTÈME D'UNE SÉMÈNE EN VOIE DE RESTAURATION

Au moment où notre pays investit fortement dans la protection de sa biodiversité, le projet de construire un nouveau barrage sur la Semène est un contre sens.



© PHOTOPRESS

La loutre, un animal emblématique de rivières en bon état écologique, un des indicateurs d'une "rivière sauvage"



© ANTOINE LARDON

La moule perlière de la Semène, également un très bon indicateur d'une rivière en très bon état écologique



© U.S. FISH AND WILDLIFE SERVICE

La truite fario (Salmo trutta)

La première **Stratégie Nationale de la Biodiversité**, lancée en 2004 ³², qui avait pour but de « **stopper l'érosion de la biodiversité en 2010** » a été un échec. La nouvelle stratégie, pour la période 2011-2020, **est plus ambitieuse**. Elle vise, entre autres, à rétablir les continuités écologiques sur les routes, les voies ferroviaires, (où la fragmentation est très importante), à restaurer les écosystèmes remarquables ou sensibles, lutter contre les espèces envahissantes et **innover dans le domaine de l'ingénierie écologique**. Elle a été annoncée par le président de la République le 20 octobre 2011, à l'occasion des quatre ans du Grenelle de l'environnement. Nicolas Sarkozy a à cette occasion lancé le « **Fonds d'Investissement pour la Biodiversité et la Restauration Ecologique** » (**Fibre**), doté de **25 millions d'euros** ³³ au total, pour partie pris sur le budget 2013 du programme gouvernemental « **Urbanisme, paysages, eau et biodiversité** ».

Avec le projet de nouveau barrage, un ouvrage qui, comme tous les grands barrages sans exception, va avoir de **forts impacts sur l'écosystème**, nous sommes loin de la nouvelle stratégie et de l'esprit de restauration qui l'anime. Le fait est avéré : en France, une rivière qui héberge la **loutre**, la **moule perlière**, l'**écrevisse à pied blanc** n'est pas un milieu naturel comme un autre. L'alibi de la construction d'une passe à poisson, même coûteuse ³⁴, permettant une forme simplifiée de continuité écologique ne tient pas. Dans le cadre de sa nouvelle « Stratégie biodiversité », la France a lancé un ambitieux programme de reconquête de divers espaces naturels précieux, fortement dégradés : **estuaire du Ster de Lesconil** dans le Finistère ; **reconstitution des zones humides de la basse vallée de la Canche** ; aménagement de routes départementales pour que la **loutre** et le **vison** puissent circuler sans risque, entre les marais de Rochefort et l'estuaire de la Charente, etc. avec une première tranche de soutien de l'Etat de 10 millions d'euros ³⁵. Peut-il pour autant dégrader la biodiversité ailleurs ?

Certains de ses élus, mal conseillés et indifférents aux enjeux de cette stratégie ont-ils suffisamment de légitimité pour réduire sous d'autres cieux l'habitat d'espèces inscrites au Livre rouge des espèces menacées ?

L'altération non justifiée, et c'est le cas ici, de la continuité écologique et de la qualité de l'eau et de la biodiversité d'une rivière, ne peut se faire, nous rappelle la DCE, que dans des cas parfaitement explicités, argumentés, **lorsqu'il n'existe pas d'alternatives**. La Semène, dont il est, hors du «Syndicat des barrages», reconnu qu'elle n'est pas un milieu aquatique d'eau courante banal, va faire l'objet d'un **Contrat de rivière** d'un montant de 8 millions d'euros dans les prochaines années. Cette action ambitieuse, qui pourrait être le précurseur de la mise en place de la **Trame Verte et Bleue du Grenelle** ³⁶ et des **Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE)** ³⁷, sur la rivière est incompatible avec l'édification d'un nouveau barrage.

Nous sommes entrés dans **l'ère de la restauration des milieux aquatiques**. Le département de la Loire, fortement altéré durant ses 150 ans de développement industriel, peut et doit aussi s'engager dans cette voie, prometteuse pour l'économie du troisième millénaire.

6. INVESTIR L'ARGENT PUBLIC DANS LES ALTERNATIVES PLUS ÉCONOMES

Divers acteurs du Collectif Loire Amont Vivante, en particulier la fédération de pêche de Haute-Loire, l'expliquent dans leur déposition :

Il y a d'autres solutions que la construction d'un nouveau barrage aux Plats pour garantir l'approvisionnement en eau des communes du **Syndicat des Eaux de la Semène (SES)** ³⁸.

L'approvisionnement à partir du **barrage de Lavalette** en Haute-Loire, de 40 millions de m³ de capacité, à partir de la **conduite forcée des eaux du Lignon** et de la **station de potabilisation de Monistrol-sur-Loire** est à priori une bonne alternative. Elle permet d'utiliser les importantes capacités de prélèvement de la conduite qui part de Lavalette et qui alimente la ville de St-Etienne ³⁹. Elle pourrait se faire à partir de la **réalisation d'une conduite de 17 km**, un investissement moindre que la construction d'un nouveau barrage.



© ANTOINE LARDON

Laissons couler la Semène !

Le montant de cet investissement estimé pour cette alternative, indiqué par la Fédération de Pêche de la Haute-Loire, membre du Collectif Loire Amont Vivante, est **en effet de 3,7 millions d'euros**. Ce montant d'investissement nécessaire pour la construction de la conduite reliant l'usine de potabilisation du SYMPAE ⁴⁰ de Monistrol-sur-Loire a été chiffré en 2009 par le bureau d'études **SOGREAH**, à la demande du **Conseil général de Haute-Loire**. La ressource est là, abondante : avec un prélèvement actuel de l'ordre de **10 % de ce qui est disponible**, il y a même beaucoup de marge. Un approvisionnement de secours, en cas de problème sur l'alimentation à partir du barrage de Lavalette (ce qui est naturellement toujours possible) peut être envisagé à partir **d'une installation de pompage des eaux de la Loire**, à hauteur de **Confolent**, dont les travaux vont commencer en 2012.

Plus globalement, la politique de l'approvisionnement en eau potable de **l'agglomération stéphanoise** (Saint-Etienne Métropole) et d'autres communes riveraines doit se faire par la **mutualisation des ressources, l'interconnexion des réseaux, le partage des coûts et les économies d'eau** ⁴¹. Dans un contexte de **réchauffement climatique**, avec une baisse des précipitations préoccupante selon la «Commission de Suivi Hydrologique», Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie, a déclaré à Durban, lors de la **Conférence sur le Climat** de juillet 2011 que, **plus que jamais, la France devait s'adapter à un scénario de sécheresses à répétitions**. « Il est impératif d'améliorer notre gestion de la ressource en eau. C'est pourquoi j'ai fixé comme objectif une réduction de 20 % des prélèvements d'eau d'ici 2020 ».

Le temps des projets portés individuellement par chaque commune ou communauté de communes est révolu. D'abord pour la **bonne gestion de l'argent public**, mais aussi pour la **bonne gestion de la ressource en eau**. Nous ne sommes plus au XIX^e siècle, au temps de la construction des barrages sur l'**Ondenon** ou l'**Ondaïne**. Nous ne sommes plus non plus en 1958, à l'époque de la construction du barrage des Plats, censé garantir un développement de la commune de Firminy et de ses industries qui n'a pas eu lieu.

La garantie d'approvisionnement en eau des communes du SES peut être assurée, on l'a vu, par l'optimisation des ressources existantes qu'il est possible de solliciter à moindre coût. **Une économie substantielle peut être réalisée, de l'ordre de 2 millions d'euros au minimum**. Sachons les investir. Dans le cadre d'une prise en compte renforcée des enjeux qualitatifs dans l'approvisionnement en eau du bassin stéphanois, le WWF propose qu'une partie de l'argent économisé puisse être utilisé aux fins d'accélérer la protection du bassin versant du Lignon en amont du barrage de Lavalette ⁴². Ce barrage draine un bassin versant de 139 km² et la qualité de son eau a commencé à se dégrader dans les années 80 (eutrophisation, liée à l'apport excessif de nutriments pour partie d'origine agricole).

La retenue est d'ailleurs classée comme «masse d'eau fortement modifiée»(MEFM)au titre du paramètre phosphore. 400 exploitations agricoles sont situées sur le bassin, principalement tournées vers **l'élevage de bovin extensif et l'aviculture**. En complément de toutes les actions réalisées (**Contrat de Restauration Entretien 2005-2009**), financé pour une bonne part par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, avec un « **SAGE du bassin du Lignon** » en cours d'élaboration et un Contrat Territorial en phase de préparation depuis 2009 ⁴³, le WWF propose de lancer, sur le modèle de ce qui a par exemple été fait pour des villes comme **Münich, Strasbourg, Rennes** ou **New-York** ⁴⁴, un programme de protection de la ressource basée sur la **réduction des pollutions à l'amont** avec pour ambition forte de faire passer à **l'agriculture biologique** ⁴⁵ (voire au boisement ⁴⁶) au cas par cas, des zones les plus vulnérables. Il est nécessaire, sous réserve de mettre en place une coopération avec la profession agricole, comme cela s'est fait également pour les **captages de**



© JANNICK JÉRÉMY | WIKIMEDIA

Vittel, d'aller au-delà des **MAE (Mesures Agri Environnementales)** en cours aujourd'hui, qui ne touchent de plus pas la totalité des exploitations.

Un tel programme, outre son efficacité démontrée sur l'eau et les milieux aquatiques, a un autre avantage : permettre, grâce à une coopération active avec le monde agricole, de progresser vers une agriculture de qualité, à forts débouchés, qui peut contribuer à **renforcer les petites structures agricoles sur des territoires qui ont quelquefois eu des difficultés à produire de la valeur ajoutée**, ayant trop misé sur des augmentations de production et l'agrandissement des surfaces par exploitation, pour satisfaire les **besoins quantitatifs d'une industrie agro-alimentaire** souvent peu attentive au **maintien des petites fermes**, un facteur pourtant décisif dans l'aménagement harmonieux de territoire. Cette tendance lourde dans le modèle agricole de ces dernières décennies a conduit à un **siphonage du nombre de fermes dans le pays**. La baisse est spectaculaire en Haute-Loire, passée depuis les années cinquante de **50 000 fermes à un peu plus de 5000** ⁴⁷, selon le dernier recensement fait par la **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt** entre 2010 et 2011.

Ce travail de la DRAAF a d'ailleurs montré, et c'est encourageant, que **l'agriculture de qualité progressait**, avec une percée des produits bio (avec 5% du total), les cultures biologiques ayant quasiment **doublé en 10 ans** ⁴⁸. Passer l'intégralité du bassin versant du Lignon en agriculture biologique, pour préserver la qualité de la ressource dans la retenue et pour les habitants d'une agglomération stéphanoise qui fait **depuis 2009 un effort remarquable pour augmenter la part du bio, et du local dans ses cantines scolaires** ne paraît donc pas un challenge sociologiquement, culturellement impossible. Il reste bien sûr à **accompagner une telle transformation globale**, voire une telle mutation sur le plan économique, avec des systèmes d'encouragements et d'aides qui ne sont pas encore assez développés, malgré l'élan neuf enfin donné avec le **Grenelle de l'environnement** qui prévoit, ne l'oublions pas, **20 % d'agriculture biologique en 2020**.



© FLORIAN VILLESÈCHE

Paysage agricole sur les hauts plateaux du Velay, Haute-Loire

7. FAIRE ENTRER LA SEMÈNE DANS LE RÉSEAU DE RIVIÈRES SAUVAGES

Les politiques publiques, depuis l'irruption bienvenue de la DCE en 2000, intègrent progressivement et la nécessité de protéger et de restaurer la biodiversité des milieux aquatiques, et la protection des ultimes cours d'eau intacts.



Pour renforcer ces politiques, portées tant par le niveau national au sein des bassins hydrographiques par les diverses **Agences de l'Eau, Syndicats de rivières, collectivités**, des ONG ont, à l'initiative du **WWF** et de l'**AAPPMA de Quimperlé** ⁴⁹, dans le Finistère, lancé en 2007 le processus de création d'un « **Réseau de Rivières Sauvages** » ⁵⁰. Ce dernier, qui a pris la forme juridique d'un **fonds de dotation** en octobre 2010, le **Fonds pour la conservation des rivières sauvages** a reçu l'appui de diverses institutions pour assurer son développement.

Ainsi, la **Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement (MEDDTL)**, l'**Onema** (Office de l'Eau et des Milieux Aquatiques), l'**Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse**, l'**Ecole Centrale de Paris** et l'**IMACOF** – Institut des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux, Université François Rabelais de Tours – soutiennent-elles, avec diverses collectivités, l'idée de mieux valoriser **les ultimes représentants du capital en eaux courantes intacts dans notre pays**. Ce capital est réduit : les estimations, variables, s'accordent - selon les critères retenus pour définir précisément ces dernières **rivières sauvages** ⁵¹ - sur un linéaire qui représente entre 1 et 5 % du linéaire total des rivières en France. C'est peu.

Un des critères essentiels pour entrer dans le futur « Réseau de Rivières Sauvages » est celui de la continuité écologique intacte, de l'absence quasi-totale de modification morphologique du cours d'eau. Cette condition est devenue très rare en Europe, et naturellement en France, où plus de **60 000 ouvrages** ont été recensés sur les divers fleuves, rivières, torrents, ruisseaux qui irriguent notre territoire ⁵². Pour l'instant, quelques rivières seulement : le **Chéran** en Savoie-Haute-Savoie, la **Valserine-Semène** dans le Jura, la **Vis** dans l'Hérault et le Gard, le **Léguer** en Bretagne, l'**Allier** et une partie de la **Loire** en Haute-Loire et en Lozère, ont été identifiées pour entrer dans le futur réseau de Rivières Sauvages. Ce réseau pourrait fonctionner à terme sur le modèle du **Conservatoire du Littoral**, dont l'objectif est de préserver le « **tiers sauvage** » pour les générations présentes et futures, soit un tiers du littoral de notre pays non livré au béton et aux aménagements lourds divers ⁵³.

Il est envisageable, voire indispensable, que, dans un département qui a massivement artificialisé ses rivières au cours de son histoire industrielle, une de celles-ci, la Semène, qui a aujourd'hui **retrouvé sa continuité écologique** et donc une biodiversité de plus en plus intéressante, puisse intégrer à terme ce réseau.

Il est à noter que toutes les communes, sans exception, sur lesquelles ont été identifiés des « **bassins versants pilotes** » ont particulièrement bien accueilli l'idée d'une valorisation de leur territoire à travers une reconnaissance par un « **label rivières sauvage** ». Les divers élus locaux, rencontrés à plusieurs reprises par les promoteurs du projet ont compris que leur rivière préservée, protégée pouvait être à l'origine d'une **valorisation économique durable** de leur territoire (**tourisme doux, services écologiques** ⁵⁴ rendus à l'ensemble de la collectivité). Il est possible, sous réserve du travail de présentation qui n'a pas encore pu être fait, et pour cause, que les élus des communes riveraines de la Semène, en commençant par ceux de **St-Genest-Malifaux**, trouvent intéressante pour leur territoire l'alternative « rivière sauvage ».



Le Léguer, en Bretagne

© SAMUEL JOUON

CONCLUSION

Stopper ce projet, dans l'esprit et la lettre du Plan Loire Grandeur Nature, rendre un avis « très défavorable » à la construction d'un nouveau barrage sur la Semène et lancer l'étude des alternatives pour innover sur l'eau dans la Loire.

Le WWF est une organisation internationale de conservation de la nature qui œuvre, depuis 1961, pour réconcilier les communautés humaines à leur environnement. Présent dans une centaine de pays, il coopère depuis l'origine avec de nombreuses institutions, groupements publics et privés, depuis la **Banque Mondiale**, de grands groupes privés, tels que Lafarge, jusqu'aux fragiles **communautés villageoises** des pays émergents où il est présent. Il a conduit, avec succès, **12 000 programmes de conservation**.

Présent sur le bassin de la Loire depuis 25 ans, son engagement et celui des nombreuses autres ONG regroupées dans la campagne « **Loire vivante** » a permis d'éviter le pire pour le **dernier fleuve sauvage d'Europe**. Partenaire reconnu du Ministère de l'Ecologie, de l'Onema, présent à divers titres dans certaines agences de l'eau, partenaire depuis 2008 de l'**Etablissement Public Loire**, il ne peut que manifester son étonnement devant un projet qui a jusqu'à présent été **conduit dans la plus grande opacité**. Pas de débat public, **pas d'études alternatives** englobant la question des économies dans les usages d'une ressource précieuse, pas de **consultation des ONG, pas d'information à destination des riverains**, des habitants, ces Français comme les autres qui, si l'on en croit le dernier baromètre TNS Sofres sur « Les Français et l'eau », réalisé pour le compte du **Centre d'Information sur l'Eau** ⁵⁵ témoignent d'une **forte préoccupation environnementale** et sont prêts, pour 44 % d'entre eux, à **réduire leur consommation** pour faire des économies mais aussi, pour 28 % d'entre eux, aux fins de **protéger les ressources naturelles en France**.

Pour le projet des Plats, le WWF et son programme « rivières vivantes » ont donc le sentiment désagréable de **revenir dans des pratiques d'aménagement qui étaient celles de notre pays il y a 20 ans**. A cette lointaine époque, l'Etat, l'Epala ⁵⁶, quelques représentants des collectivités locales sur le bassin de la Loire avaient décidé, bien seuls, au nom d'une démocratie représentative un peu étriquée et d'une technicité de l'Etat présentée comme incontestable que « l'intérêt général » **commandait de bétonner les splendides gorges de la Haute Vallée de la Loire...** Pour le projet de barrage de **Serre de la Fare**, en Haute-Loire, une simple enquête publique, finalisant quelques années d'études techniques non contradictoires, incomplètes, se déroulant dans le périmètre restreint de la haute vallée de la Loire bornait la consultation de la société civile. Cette consultation valait quitus démocratique pour le lancement d'un chantier qui programmait de couler 400 000 tonnes de béton dans des gorges aujourd'hui reconnues comme « **un des plus beaux paysages de France** ⁵⁷ ».

Devant le succès actuel dans la mise en œuvre des alternatives aux aménagements alors programmés, face aux **économies de centaines de millions d'euros** qui ont été permises avec l'abandon des barrages, devant le constat de la fierté qui anime aujourd'hui beaucoup de gestionnaires du Plan Loire Grandeur Nature, **un plan pilote à l'échelle internationale**, le WWF ne peut que s'étonner de la **méthode archaïque** adoptée localement par le Syndicat des barrages. Ce dernier ignore le **Grenelle de l'Environnement** ; il ignore le **Plan Loire Grandeur Nature** ; il ignore la **Convention d'Aarhus** ; il ignore la **Directive Cadre sur l'Eau** ; il élude



La montgolfière de Loire Vivante sur le site d'Arlempdes, haute vallée de la Loire



Le Puy-en-Velay, rassemblement européen, 1er mai 1989. 14 000 personnes défilent pour une Loire vivante.

la question des **changements climatiques** ; il ignore les changements en cours en matière d'usages de l'eau ; il traite avec dédain les ONG et méprise les aspirations des Français en matière de respect des milieux aquatiques : **qu'est-ce que le Syndicat des barrages n'ignore pas, en fait ?**

Que cache cette obstination? D'autant que nous sommes entrés sur la Loire amont également, depuis 2008, dans un cycle de **crise économique** qui impose, entre autres changements, de se « désintoxiquer des financements publics », comme l'a rappelé récemment le Président de la République. Les impératifs d'économie budgétaires touchent évidemment les dépenses pour l'eau. Il est donc profondément choquant que la puissance publique **envisage une dépense de 6 millions d'euros pour la construction d'un ouvrage inutile** alors que des investissements, plus judicieux, pourraient être faits pour des actions plus porteuses d'avenir, comme nous l'avons indiqué. Ce projet est synonyme d'un **retour en arrière** qui n'est pas à la hauteur des espoirs des ONG et de la communauté ligérienne pour restaurer le « **capital rivière** » de cette partie du territoire ligérien, **la plus abîmée, la plus dégradée, la plus appauvrie de l'ensemble du bassin de la Loire.**

Le département de la Loire a, pendant des décennies, été une **terre d'innovation, d'invention**, un territoire qui a marqué l'Histoire de notre pays. Paradoxalement, **la construction de l'impressionnant barrage du Gouffre d'Enfer, en 1866**, illustrant l'inventivité, l'ingéniosité, le savoir-faire technique des élites de l'époque témoigne de cette capacité à innover, à expérimenter, à être en avance. Cet ouvrage a totalement modifié la morphologie et l'hydrologie du Furan, purement et simplement asséché par endroits. Mais la nature était perçue à l'époque comme un **réservoir inépuisable**, les connaissances écologiques étaient confinées chez quelques grands savants du **Muséum National d'Histoire Naturelle** et de son réseau de correspondants, qui n'avaient pas d'influence sur la « **culture de l'ingénieur** » en plein essor. 90 ans plus tard, entre 1954 et 1957, l'édification de l'ouvrage de **Grangent** sur la Loire a illustré cette **volonté d'expérimenter**, cette audace, en pleine « Trente Glorieuses », s'était accomplie, déjà, en **sacrifiant consciemment et illégalement le saumon atlantique** sur cette partie du bassin.

Nous n'en sommes plus là aujourd'hui. Nous vivons dans un monde totalement différent. Les **savoirs scientifiques sur l'écologie des fleuves**, sur l'importance de la biodiversité et des **services aquatiques** rendus par des hydrosystèmes en bon état écologique nous ont fait entrer dans **l'ère de la restauration des fleuves**, l'ère globale de la restauration des écosystèmes. L'innovation ne consiste pas plus aujourd'hui qu'hier à **appliquer automatiquement les recettes du passé**, à copier des modèles qui, au fil du temps, ont montré leurs limites. L'innovation ne consiste pas à construire le énième grand barrage dans un département qui en compte déjà tellement. Elle consiste, au contraire, à **chercher à mettre en œuvre les technologies et les pratiques privées et collectives innovantes**, notamment en termes d'économies d'eau, en termes d'interconnexion, en termes de génie écologique et naturellement en termes de **pratiques sociales et de participation des usagers – consommateurs – utilisateurs – citoyens.**

Pourquoi le département de la Loire, **territoire pionnier**, ne serait-il pas exemplaire en matière de réduction de son « **empreinte écologique eau** », un outil en voie de popularisation comme l'a été, il y a quelques années, l'outil global de **l'empreinte écologique** ⁵⁸ ?

Bétonner, inutilement, la Sémène n'est pas donner un bon signal pour notre avenir à toutes et tous. Au contraire : donner un mauvais signal en autorisant cette construction, à la veille du **Forum Mondial de l'Eau** à Marseille, un « Forum des Solutions » dans lequel notre pays entend donner des conseils, voire **des leçons au reste du monde en matière de gestion durable de l'eau** serait un contre-sens



Barrage de Gouffre d'Enfer



Barrage de Grangent



Saumon atlantique (Salmo salar)

criant, un dérapage malvenu après quelques années récentes, notamment sur la Loire, pour **infléchir dans la bonne direction la politique de l'eau**.

Il est temps que, ici aussi, les rivières soient regardées pour ce qu'elles sont : des **écosystèmes fragiles, remarquablement utiles et importants pour les communautés humaines**, pour notre équilibre tant économique que psychique. Ces rivières méritent notre attention éclairée, ont besoin d'une culture de l'aménagement qui s'appuie sur leur bon fonctionnement, sur leurs services écologiques au lieu d'être détruites en toute méconnaissance des conséquences par certains promoteurs de ce projet d'un autre temps.

Le WWF-France et son programme « Rivières vivantes » vous demandent en conséquence, Monsieur le commissaire-enquêteur, de rendre un **avis très défavorable** au projet de construction d'un nouveau barrage sur le site des Plats.

Orienté vers la **recherche de solutions**, soucieux du **développement économique durable** du bassin versant de la Semène, soucieux de répondre à une inquiétude légitime sur la garantie d'approvisionnement en eau potable sur le secteur du **Syndicat des Eaux de la Semène** et, plus largement, du bassin stéphanois, le WWF vous demande de proposer de lancer rapidement les études sur les alternatives, a priori moins coûteuses et plus respectueuses de l'équilibre hydrologique et écologique de la Semène.

Au moment où, sur le bassin de la Loire, commence le processus pour **l'effacement du barrage hydroélectrique de Poutès** et son remplacement par une solution innovante, un **compromis emblématique à l'échelle nationale et européenne**, il serait paradoxal que dans la Loire, une partie des services de l'Etat et des collectivités continue de vouloir mettre en œuvre les **vieilles recettes du passé** et laisse saccager une rivière qui mérite mieux, beaucoup mieux.

Nous vous remercions de votre attention,

Le WWF France, Programme «Rivières Vivantes»



Le barrage des Plats, vide et qui doit le rester.

LES 8 PROPOSITIONS DU WWF FRANCE

- 1** - Mettre en place un **moratoire de 3 années** sur le projet de reconstruction du barrage des Plats ;
- 2** - Utiliser ce temps pour lancer l'étude fine des **alternatives pour l'approvisionnement en eau potable** des communes du syndicat, via la création d'une nouvelle conduite forcée alimentée depuis les eaux du Lignon, avec un renforcement par le futur captage de Confolent dans le fleuve Loire qui va être réalisé par la commune de Monistrol-sur-Loire ;
- 3** - Mettre en place, à l'échelle de St-Etienne Métropole, en lien avec tous les acteurs concernés, en particulier la Stéphanoise des Eaux, un programme de **maîtrise des usages, de diminution de la demande en eau potable**. Ce programme peut s'inscrire dans l'effort de recherche européen « Europe 2020 » du Joint Programme Initiative, JPI, qui vise entre autres à maintenir l'Europe, et donc la France, dans un bon niveau de recherche en matière de gestion de la ressource en eau. (29 % des publications scientifiques et 35 % des brevets sur l'eau sont d'origine européenne). Le JPI traite des questions de la durabilité des écosystèmes, de garantie d'un accès de l'eau saine pour les citoyens, et de la promotion de la compétitivité de l'industrie de l'eau (notamment par le partage des technologies innovantes en matière de gestion de l'eau ⁵⁹).
- 4** - Lancer, plus largement, à l'échelle du département de la Loire, une réflexion sur l'**empreinte écologique eau**, dans les usages domestiques, agricoles et industriels.
- 5** - Renforcer, à partir des économies réalisées par la mise en place de l'alternative, la dynamique en faveur de la **conversion des exploitations du haut bassin versant du Lignon en agriculture biologique**, en proposant des mécanismes de soutien économique abondés, entre autres, par les économies réalisées grâce à la non-construction du barrage des Plats ;
- 6** - Initier le processus pour intégrer la Semène dans la dynamique de mise en place de la **Trame Verte et Bleue** en Rhône-Alpes et dans la Stratégie Nationale de la Biodiversité ;
- 7** - Organiser dans le même temps un **travail de communication** en profondeur dans les communes du Syndicat des Eaux de la Semène (et plus largement dans les communes du secteur de la Loire amont) sur l'intérêt de mieux gérer la ressource en eau et les avantages économiques de conservation de la biodiversité et sur l'importance des services écologiques rendus par les écosystèmes en bon état écologique ;
- 8** - Voir comment, à terme, intégrer la Semène dans le **Réseau de Rivières Sauvages** en cours de création sur le territoire national, avec le soutien de l'Onema, du MEDDTL, de l'Ecole Centrale de Paris, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse en fixant un objectif à long terme (20 ans) de retour des poissons migrateurs (saumon) dans la rivière.

SOURCES

Directive 2000/60/du Parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000

Evaluer les services écologiques des milieux aquatiques : enjeux scientifiques, politiques et opérationnels
Jean Pierre Amigues et Bernard Chevassus-au-Louis - Ed. Onema Comprendre pour agir 2011

Office national de l'eau et des milieux aquatiques Conseil scientifique du 14 novembre 2011 - Relevé de conclusions.

Le ministre de l'écologie s'engage pour le barrage des Plats - Frédéric Paillas Le Progrès - Juillet 2011

La loutre d'Europe - Charles Lemarchand et Christian Bouchardy - Catiche éditions 2011

De la loutre à la perdrix, les projets pour préserver la biodiversité en France - Catherine Vincent, Le Monde, 11 février 2012

Effacement des barrages de Vezins et la Roche-qui-Boit : une porte s'ouvre enfin pour la renaissance de la vallée. Les Amis de la Sélune 2011

Améliorer la qualité de l'eau du Lignon du Velay et de la retenue de Lavalette. L'eau en Loire-Bretagne Juillet 2010.

L'eau, un Bien Commun. Attention aux nitrates. CLAV / Collectif 2010

25 ans d'engagements pour une Loire Vivante : un exemple international - WWF-France 2011

World's top 10 Rivers at Risk - WWF 2005

Le Réseau de Rivières Sauvages Etude de préfiguration. J.A. Caldly Master 2 Environnement-Droit Université de Rennes Août 2009 AAPPMA de Quimperlé-WWF.

Enlever les vieux barrages sur la Loire et les rivières de France : un progrès pour la restauration écologique des fleuves. - WWF et al. 2008

Redonner vie aux rivières de la Loire amont : une promesse d'avenir ! - Collectif Loire Amont Vivante 2008

La récupération des eaux de pluie, une ressource à ne pas négliger. Marie Gilles - L'eau magazine - Novembre 2011 N° 18

La création du Réseau de Rivières Sauvages - Dossier de présentation. WWF / RRS. Janvier 2011

Des fermes plus grandes et moins nombreuses dans le département. - Gérard Adier Le Progrès 17 décembre 2011.

Pourquoi rétablir la continuité écologique des cours d'eau - Onema 2009

Barrage des Plats. Documents compilés. Frapna Loire 2009

Impacts de la destruction du barrage de Maisons-Rouges.

Nina Richard Université François Rabelais, Tours, EP Loire Plan Loire Grandeur Nature - Recherche, données, informations. 2011 www.plan-loire.fr

Une ressource à préserver. - Catherine Mouralis ; Gaëlle Duran ; Marie Gilles. L'eau magazine - Novembre 2011 N° 18

Principaux résultats Loire Nature 2002 –2006 - Pour une gestion durable d'un fleuve et de ses affluents.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire Bretagne. 2010 –2015.

Running Pure The importance of forest protected areas to drinking water - UICN / WWF / arborvitae 2005

La révision des classements de protection des cours d'eau : un outil en faveur du bon état écologique et de la biodiversité.
Onema / Agences de l'Eau / MEDDTL 2011

Courrier à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet du 8 juin 2011 de M. Faverjon, maire d'Unieux, membre du Syndicat des Barrages, opposé à la reconstruction du barrage des Plats.

Sauvons le saumon atlantique de la Loire et de l'Allier, incomparable reflet de la biodiversité. - WWF 2007

La Loire, fierté de la France. Plan Loire Grandeur Nature Pour un aménagement écologique du territoire 4 janvier 1994
Edouard Balladur Premier ministre, Michel Barnier Ministre de l'Ecologie

Les Plats : un barrage inutile. Plaidoyer pour un arasement- François Boléat. Nature Loire N° 134 nov / déc 2009

Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter. Guide méthodologique. - Noël Mathieu. Avant propos 2011.

Rapport Planète Vivante 2010 Biodiversité, biocapacité et développement - WWF / Zoological Society of London

Courriers divers.

NOTES

- 1** - On estime que 56 % de l'eau utilisée ne nécessite pas une qualité d'eau potable. D'où l'intérêt de la récupération de l'eau de pluie, une pratique enfin encouragée par les pouvoirs publics et en développement récent en France.
- 2** - 1 km³ représente l'équivalent de 635 000 piscines olympiques.
- 3** - World's top 10 Rivers at Risk 2005 WWF. Seulement 21 rivières de plus de 1000 km de longueur se jettent directement dans la mer sans grands barrages. Dans l'Europe continentale, des rivières comme le Danube, la Volga, le Rhin et le Tage ont été excessivement aménagés. Un seul fleuve d'Europe, la Pechora, en Russie, n'a pas un seul barrage des sources à l'estuaire, avec 1809 km des montagnes de l'Oural jusqu'à la Mer de Barents. Il ne reste qu'un seul fleuve en Europe de l'Ouest à couler quasiment sans grand barrage : la Loire et son affluent l'Allier, ce qui permet au saumon de battre un record de distance avec près de 900 km de migration. L'axe sera complètement transparent avec l'arasement du barrage actuel de Poutès et son remplacement par un ouvrage avec une vanne mobile.
- 4** - Rappelons qu'il ne regroupe que 4 communes, Firminy, Fraisses, St-Paul-en-Cornillon et Unieux. Le maire de cette dernière commune, M. Faverjon, est par ailleurs opposé à la reconstruction de l'ouvrage : il n'y a pas d'unanimité au sein du Syndicat des barrages ! Voir courrier en pièce jointe.
- 5** - Outre Firminy et l'Echappe, les communes de l'Ondaine disposent également du barrage du Cotatay, propriété de la ville du Chambon-Feugerolles et d'une capacité de 900 000 m³. A eux deux, ces barrages assurent l'alimentation des communes de La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Fraisses.
- 6** - L'autorisation de prélèvement est de 500 000 m³ tous les trois ans.
- 7** - Son président, le député UMP Dino Ciniéri, est même allé jusqu'à forcer Mme Kosciusko-Morizet, au cours d'un déplacement dans le PNR du Pilat en juillet 2011, à prendre une position favorable, purement politicienne, en faveur de la reconstruction sur un dossier qu'elle ne connaît pas. Le Progrès Juillet 2011
- 8** - Rappelons qu'à l'époque, le SDAU, Schéma Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme, précurseur des SCOT, prévoyait 600 000 habitants pour St Etienne à l'horizon 2000. Avec moins de 200 000 habitants, l'erreur de prévision n'est pas mince.
- 9** - L'Agence de l'Eau Loire Bretagne privilégie par ailleurs, dans son IX^e programme, l'interconnexion et le rendement des réseaux, ce qui est en contradiction avec le projet de barrage.
- 10** - Il est à noter que, avec 3 270 000 euros, la part de l'argent public, donc des contribuables, est supérieure à la part du Syndicat des Barrages. Ceci est pour le Collectif Loire Amont Vivante une dérive dans l'utilisation des fonds publics, surtout en période de crise.
- 11** - Application des Sciences de l'Action. Cité dans Nature Loire de décembre 2009, « Les Plats : un barrage inutile » François Boléat.
- 12** - L'ouvrage, propriété de la ville de St-Chamond, a été percé en 1998. La ville a depuis trouvé d'autres ressources en eau potable et n'a pas fait de lobbying particulier pour reconstruire le barrage.
- 13** - Il a ensuite été percé à la base, en 2006, pour des raisons de sécurité sur décision préfectorale. La ville de Firminy a été condamnée à une amende de 10 000 euros par le Tribunal Correctionnel de St-Etienne le 7 janvier 2010, au titre de sa responsabilité pénale. 24 000 euros de dommages et intérêts ont été attribués à l'AAPPMA La Truite des Grands Bois et à la Fédération de Pêche de la Loire.
- 14** - Le Collectif Loire Amont Vivante, créé en 1999, regroupe une quinzaine d'associations locales, régionales et nationales dans le département de la Loire. Il est coordonné par la Frapna Loire et le WWF.
- 15** - Voir en annexe un des courriers, sans réponse, au cabinet du MEDDTL.
- 16** - Notamment la plaquette « Redonner vie aux rivières de la Loire amont : une promesse d'avenir ! » éditée en 2008 par le Collectif Loire Amont Vivante à 10 000 exemplaires, largement diffusée dans le département sans aucun retour des élus.
- 17** - Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents, devenu en 2003 l'EP Loire, Etablissement Public Loire.
- 18** - Le seul édifié, Naussac 2, sur le Haut Allier, l'a été dans une configuration beaucoup plus réduite que celle envisagée en 1986 par l'Epala.
- 19** - Notamment avec le programme « Loire Nature », intégré au Plan Loire et ayant pour sa première tranche obtenu d'importants crédits européens via un programme LIFE et, depuis 2007, avec le programme Opérationnel alimenté par le FEDER à hauteur de 30 millions d'euros. Voir le document 25 ans d'engagements pour une Loire Vivante : un exemple international WWF-France 2011
- 20** - Loire Nature. Principaux résultats Bilan 2002-2006.
- 21** - Rappelons qu'il y a 550 grands barrages en France, plus de 2500 barrages hydroélectriques et au moins 60 000 ouvrages divers sur les rivières du pays.
- 22** - Le SAGE Loire en Rhône-Alpes, lancé en 2007, regroupe 240 communes dans la Loire, 35 dans le Rhône, 13 en Haute-Loire, 2 dans le Puy de Dôme. Étendu sur 4000 km², il englobe la rivière Semène.
- 23** - Enlever les vieux barrages sur la Loire et les rivières de France : un progrès pour la restauration écologique des fleuves. WWF et al. 2008
- 24** - Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter. Guide méthodologique. Avant-propos Noël Mathieu 2011. Entre 2008 et 2011, 9 ouvrages ont été soit partiellement soit totalement effacés sur la Dunières, en Haute-Loire, une rivière voisine de la Semène, sous maîtrise d'ouvrage du Sicala (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents).
- 25** - Environ 600 barrages ont été effacés aux Etats-Unis ces dernières années, dont quelques-uns de plusieurs dizaines de mètres de hauteur. Voir le document « Enlever les vieux barrages sur la Loire et les rivières de France : un progrès pour la restauration écologique des fleuves ». WWF et al. 2008
- 26** - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire Bretagne. 2010 -2015, particulièrement le chapitre « Maîtriser les prélèvements d'eau ».

- 27** - Voir à ce sujet le projet « Impacts de la destruction du barrage de Maisons-Rouges ». Nina Richard Université François Rabelais, Tours, EP Loire Plan Loire Grandeur Nature Recherche, données, informations. www.plan-loire.fr nina.richard@univ-tours.fr « L'arasement de ce barrage a permis d'améliorer le fonctionnement du réservoir d'espèces de la Vienne et de la Creuse dans le périmètre de l'ancienne retenue ainsi que dans la Vienne en aval du Bec de Vienne ».
- 28** - Voir la plaquette « Enlever les vieux barrages sur la Loire et les rivières de France : un progrès pour la restauration écologique des fleuves ». WWF et al. 2008, en annexe.
- 29** - Pourquoi rétablir la continuité écologique des cours d'eau. Onema 2009
- 30** - Adoptons la vallée de la Sélune. Effacement des barrages de Vezins et la Roche-qui-Boit : une porte s'ouvre enfin pour la renaissance de la vallée. Les Amis de la Sélune 2011
- 31** - Un rappel : l'activité de pollinisation des insectes est estimée à 150 milliards d'euros par an, pour les principales cultures.
- 32** - Sauvons le saumon atlantique de la Loire et de l'Allier, incomparable reflet de la biodiversité. WWF 2007
- 33** - En termes absolus, le montant est élevé. En termes relatifs, et si on considère que ce fonds sera utilisé sur l'ensemble du territoire, il reste faible. Le coût du bétonnage prévu de la Semène avec le barrage des Plats représente plus du quart de cette somme !
- 34** - Son coût est évalué à 300 000 euros. Certains dispositifs de franchissement, comme la passe à poissons construite sur l'ouvrage de navigation des Lorrains, près de Bec d'Allier sur la Loire, dépassent largement ce montant. La passe de l'ouvrage des Lorrains a représenté un investissement de 1,5 millions d'euros.
- 35** - De la loutre à la perdrix, les projets pour préserver la biodiversité en France - Catherine Vincent, Le Monde 11 février 2012
- 36** - Voir aussi le document « La révision des classements de protection des cours d'eau : un outil en faveur du bon état écologique et de la biodiversité. Onema / Agences de l'Eau / MEDDTL 2011. Suite à un lobbying politique intense, la Semène n'est pas classée en liste 1 sur tout son cours.
- 37** - Avec, dans la Région Rhône-Alpes, opposée à la construction du barrage des Plats, les Contrats de Restauration Ecologique.
- 38** - Le Syndicat des Eaux de la Semène regroupe 9 communes des départements de la Loire et de la Haute-Loire : St-Just-Malmont, St-Victor-Malescours, St-Romain-Lachalm, St-Férréol-d'Auroure, St-Pal-de-Mons, Pont-Salomon, La Chapelle d'Aurec, Jonzieux et Dunières.
- 39** - Cette conduite est aujourd'hui utilisée à moins de 30 % de sa capacité. L'autorisation de prélèvement totale est de 2,1 m³/s, ce qui donne une marge appréciable.
- 40** - SYMPAE : Syndicat Mixte de Production et d'Assainissement des Eaux de Monistrol-sur-Loire. Son usine de potabilisation tourne à moins de 30 % de sa capacité. 3200 m³ sont utilisés sur 14 000 m³/jour.
- 41** - Même si la France dispose d'une ressource stockée apparemment abondante (2000 km³), avec un renouvellement estimé à 100 km³ par an, elle est, comme la plupart des pays, vulnérable, comme l'ont montré les épisodes de sécheresse, voire de canicule récents. 2011 a été une des années les plus sèches depuis 50 ans. L'ensemble du pays affiche un déficit de 10 % et les départements de la Charente, de la Dordogne et de l'Aveyron un déficit de plus de 25 %. 78 départements ont été forcés de prendre des mesures de restriction de consommation d'eau. Il existe, au niveau des collectivités, des expériences intéressantes d'économie d'eau et d'utilisation des eaux pluviales.
- 42** - Améliorer la qualité de l'eau du Lignon du Velay et de la retenue de Lavalette. L'eau en Loire-Bretagne Juillet 2010.
- 43** - Il est porté par le SICALA - Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents - de Haute-Loire, avec lequel le WWF entretient de bonnes relations, en lien avec la ville de Saint-Etienne, propriétaire de l'ouvrage. 150 diagnostics qualité des eaux sont en cours de réalisation sur diverses exploitations. Il y a également des améliorations à apporter aux 90 entreprises du secteur et à l'assainissement des communes.
- 44** - L'eau, un Bien Commun. Attention aux nitrates. CLAV / Collectif 2010. Voir aussi le document "Running Pure The importance of forest protected areas to drinking water" UICN / WWF / arborvitae 2005
- 45** - La SAU bio en France occupe 4 % de la surface globale agricole en 2010, avec 845 440 hectares. Une progression de 25 % par rapport à 2009. Mais nous n'arriverons pas aux 6 % prévus par le Grenelle de l'Ecologie en 2012 et le rythme actuel de conversion ne devrait pas permettre d'atteindre les 20 % envisagés pour 2020.
- 46** - C'est ce qu'a fait la ville de Rennes pour protéger la qualité de sa réserve du barrage de Guerlédan, en recourant pour partie à des boisements sur les zones les plus sensibles.
- 47** - Il y a eu une chute de 21 % en 10 années, le nombre de fermes passant de 6440 en 2000 à 5114 en 2010.
- 48** - Des fermes plus grandes et moins nombreuses dans le département. Gérard Adier Le Progrès 17 décembre 2011.
- 49** - Le Réseau de Rivières Sauvages, étude de préfiguration. Jean Adrien Caldry Master 2 Environnement - Droit Université de Rennes Août 2009 AAPPMA de Quimperlé-WWF.
- 50** - La création du Réseau de Rivières Sauvages - Dossier de présentation. WWF / RRS, janvier 2011.
- 51** - Le référentiel pour définir les rivières sauvages va au-delà du « très bon état écologique » de la DCE.
- 52** - L'inventaire 2008, incomplet, faisait état de 60 000 ouvrages. Il y en a sans doute plus de 100 000.
- 53** - La création du Réseau de Rivières Sauvages - Dossier de présentation. WWF / RRS. Janvier 2011
- 54** - Lire à ce titre le récent document produit par l'Onema « Evaluer les services écologiques des milieux aquatiques : enjeux scientifiques, politiques et opérationnels » - Jean Pierre Amigues et Bernard Chevassus-au-Louis - Ed. Comprendre pour agir 2011
- 55** - Enquête de satisfaction, les Français et l'eau, réalisée auprès d'un échantillon de 1000 personnes entre le 19 avril et le 2 mai 2011. In L'Eau magazine n° 18 novembre 2011
- 56** - Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents
- 57** - La Loire, fierté de la France - Michel Barnier, Plan Loire Grandeur Nature, Pour un aménagement écologique du territoire - 4 janvier 1994
- 58** - Rapport Planète Vivante 2010 Biodiversité, biocapacité et développement - WWF / Zoological Society of London
- 59** - Office national de l'eau et des milieux aquatiques - Conseil scientifique du 14 novembre 2011 - Relevé de conclusions.

WWF

Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de 5 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, ce qui suppose de réduire autant que faire se peut la pollution et le gaspillage, et d'utiliser les ressources naturelles de manière soutenable, dans le but de conserver la diversité biologique mondiale. Le WWF a conduit 12 000 programmes de conservation à travers le monde.

Son programme Rivières Vivantes (*Living Rivers*) vise à réconcilier les activités économiques, agriculture, production d'énergie, urbanisation, loisirs, avec l'écologie des fleuves. En 2011, le WWF a fêté ses 50 ans.

1, Carrefour de Longchamp 75016 PARIS. tel : 01 55 25 84 84. www.wwf.fr
Programme Rivières Vivantes : 4 rue Bodin, 69001 Lyon. tel: 04 77 21 58 24

© Concept & design by © ArthurSteenHorneAdamson

Texte : Martin Arnould

Mise en page : Roland Niccoli | Openscop / Zoomacom, avec l'aimable relecture de Caroline Niccoli
Le fonds Humus pour la biodiversité a généreusement financé l'impression de ce document.

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature (Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" & "living planet" are WWF Registered Trademarks / "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

WWF France. 1 carrefour de Longchamp. 75016 Paris.
www.wwf.fr



Travailler ensemble à protéger la biodiversité en France



100%
RECYCLÉ



500

Le nombre de saumons atlantiques en migration annuelle sur le bassin de la Loire aujourd'hui. Il y en avait 100 000 au 18^e siècle.

48 000

Le nombre de grands barrages dans le monde. Un grand barrage mesure plus de 15 mètres de haut, a une puissance de 12 MW ou stocke 3 millions de mètres cubes d'eau.



6 MILLIONS €

Le coût de la reconstruction du barrage des Plats, face aux trois millions d'euros de la solution alternative, plus écologique, du Collectif Loire Amont Vivante.

299 000 000 €

Le montant du Plan Loire Grandeur Nature (phase 3, 2007-2013), dont 30 millions de l'Union Européenne (FEDER), pour gérer le risque naturel d'inondation, restaurer la biodiversité de la Loire et mettre en valeur le patrimoine ligérien.



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

www.wwf.fr